

LETTRE D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Dans un contexte sociétal et réglementaire en constante évolution, il devient impératif de mettre en place des organisations claires et efficaces afin d'offrir une qualité de service performante. La formation professionnelle est un enjeu majeur de notre société, et c'est donc pour cela que l'EPLEFPA Agricampus Var et son centre constitutif CFPPA se sont engagés dans une démarche permanente d'amélioration continue.

Pour cela, nous nous engageons à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour satisfaire aux différentes exigences réglementaires applicables selon :

Le référentiel QualiFormAgri

Nos objectifs sont les suivants :

- Fournir une information claire et précise sur notre offre de formation dès le premier contact afin d'orienter de la meilleure manière possible les futurs bénéficiaires.
- Proposer une offre de formation adaptée à la demande sociale et professionnelle du territoire.
- Offrir aux bénéficiaires un accompagnement individualisé permettant la réalisation de leur projet en adéquation avec leur situation personnelle et leur singularité.
- Assurer une relation fiable et pérenne avec nos partenaires, financeurs, et les acteurs locaux.
- Développer le volume d'activité afin de répondre aux enjeux du territoire tout en gardant un équilibre financier.

Pour mener à terme ces orientations, la Direction s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour :

- Communiquer en interne sur toutes les évolutions pouvant impacter la réalisation de nos objectifs.
- Maintenir le niveau de compétences de l'ensemble de l'équipe.
- Mettre à disposition les moyens humains nécessaires.
- Mettre à disposition les moyens matériels nécessaires tels que : le rucher pédagogique, l'exploitation agricole de 13 hectares, la salle de dégustation, les salles de visioconférence.
- Satisfaire les exigences légales et réglementaires applicables.

La démarche qualité est conduite sous l'autorité du Directeur de l'EPLEFPA et, par délégation, de la Directrice du centre de formation CFPPA. À cette fin, un Equivalent Temps Plein est en charge du suivi des engagements et de l'amélioration continue de la démarche qualité.

L'engagement qualité du CFPPA ne peut s'accomplir qu'avec la mobilisation active de l'ensemble du personnel. À cet égard, le CFPPA s'engage à créer et à maintenir un comité de direction qualité : CODIR qualité qui se réunira à minima une fois par an afin de conduire la démarche d'amélioration continue.

Le directeur de l'EPLEFPA
M. Nicolas BOURGEOIS



La directrice du CFPPA
Mme Marie-Agnès DECOOPMAN

